



## Rupture conventionnelle en arrêt maladie

Par **Lalie 1025**, le **15/02/2016** à **14:15**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie pour dépression. Mon employeur me propose une rupture conventionnelle. Nous sommes d'accord sur les modalités de la rupture, cependant mon DRH me dit qu'il faut attendre la fin de mon arrêt de travail pour entamer la procédure. Au vu de mon état de santé mon médecin va certainement me prolonger encore pour plusieurs mois. Est-il possible de signer la rupture tout en étant en arrêt maladie ?

Par **P.M.**, le **15/02/2016** à **17:46**

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation d'attendre la fin de l'arrêt-maladie s'il ne peut pas être invoqué ensuite un vice de consentement et on peut se référer à l'[Arrêt 12-19711 de la Cour de Cassation](#)... Mais, si par les dispositions de la Convention Collective applicable, l'employeur a encore une obligation de compléter les indemnités journalières de la Sécurité Sociale, vous pourriez avoir intérêt à attendre...